

Image not found or type unknown



Site en redressement judiciaire

Par **vinchers**, le **14/09/2010** à **21:09**

Bonjour,

Je viens de recevoir un mail de "Maison & Confort", un site de vente de mobilier à distance, qui me stipule qu'ils sont en redressement judiciaire.

Voici un copier/coller de leur mail:

[citation]Sent: Tuesday, September 14, 2010 3:31 PM
Subject: annulation de votre commande 94717

Bonjour,

Nous avons le regret de vous informer que nous ne pourrons pas assurer la livraison de votre commande passée sur notre site.

Notre société faisant l'objet d'un redressement judiciaire, nous transmettons votre créance auprès de l'administrateur judiciaire pour qu'il puisse procéder à votre remboursement.

Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Cordialement,

Le Service client
[/citation]

J'ai effectué une commande chez eux en juin dernier, et j'aimerais savoir si malgré leur situation financière (que je suppose en décrepitude) ils seront malgré tout en mesure de me rembourser la somme versée s'élevant à 498€, la saisie d'un administrateur judiciaire me rassure un peu, mais est-ce un gage de garantie?

D'avance merci à vous,

Cordialement,

V.